

avec le cérémonial d'usage, le 19 décembre 1607, à deux heures du soir (162), précisément dans l'angle des deux bâtiments dont nous venons de parler : « où existoit auparavant une maison acquise par le consulat du sieur George Cornuty, sise rue Henry, aboutissant à la rue du Pas-Étroit de bise, la dite rue de soir, la rue de Montriloud (le prolongement de la rue Mulet actuelle, vers le Rhône), de vent, le grand corps de logis des pensionnaires du collège, appartenant à la ville, du côté du matin (163). »

(162) Registre BB 143.

(163) Cette description indique que les pensionnaires logeaient en ce moment dans des bâtiments acquis ou construits sur l'emplacement des granges et terrains de l'Aumône générale dont nous avons parlé, note 160.

La pompe, qui existe actuellement à l'angle de la rue de la Bourse et de la rue Bât-d'Argent contre le bâtiment du collège, y a été établie en 1772, car voici l'inscription qui y fut posée :

CONSTRUITE EN L'ANNEE
MDCCLXII SOVS LE
CONSULAT DE MESSIRE CLAUDE
ESPERANCE MARQUIS
DE REGNAULD SEIG^R DE
BELLESCIZES PREVOST DES
MARCH^{ES} NOBLES FRANCOIS
BERTIN DE VILLARS ECVYER
AVOCAT EN PARLEMENT
LAVRENT AVDRA. JEAN
JACOB ET LAVRENT FELIX
SPONTON CONSVL DE LA SS^{ME}
REPUBLIQUE DE GENES
ECHEVINS.